

E.S.M

Ecole de la Spiritualité de la Mosquée MOHAMED

Yopougon/Abidjan

Cours du : Samedi 29 Mai 2021

LA PRIERE

I - INTRODUCTION

La Salât (ou Salawât au pluriel) désigne la prière islamique.

Deuxième des cinq piliers de l'Islam, ce terme (Salât) recouvre cependant un large ensemble de prières en Islam.

Mais il est employé aussi spécifiquement pour les cinq prières rituelles quotidiennes, obligatoires pour le fidèle musulman.

Il s'agit donc des prières que l'on peut qualifier de canoniques, par opposition aux prières surérogatoires.

Les cinq prières canoniques ont lieu à l'aube (Fajr) ; au milieu de la journée, lorsque le soleil est à son zénith (Zouhour) ; au milieu de l'après-midi (Asr) ; au crépuscule (Magrib) et au soir (Ichaï).

Chacune d'elles est constituée d'un nombre variable de rakats qu'on peut qualifier d'unités de prière.

NB :

Le terme Salât est utilisé à 65 reprises dans le Coran.

Salât peut y désigner la prière canonique et obligatoire, distinguée d'autres prières telle la prière de demande (Doua) ; ou certaines prières litaniques (invocations et évocations).

Il est aussi utilisé pour désigner toute prière faite à ALLAH (SWT) sans précision.

Il est important de noter que, la salât n'est devenue une obligation cultuelle qu'après l'Ascension du Prophète MOUHAMED (SAW) au-delà des sept Cieux (Miraj), en l'an 2 avant l'hégire, soit vers 620 après J-C.

II - CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PRIERE

Les conditions pour effectuer la prière sont :

- être musulman(e)
- en bonne santé mentale
- avoir l'âge de raison
- être purifié(e) et ablutionné(e)
- couvrir ses parties honteuses
- être orienté(e) vers la direction de la KAABA à la

Mecque

- exprimer enfin son intention de prier.

NB :

La prière est faite en arabe, qui possède le statut de langue liturgique.

En revanche, les invocations, peuvent être dites en toute autre langue parlée.

1) Les ablutions

Pour accomplir la prière, le fidèle doit au préalable purifier son corps en accomplissant le rite des ablutions.

Sans ablution, aucune prière n'est valide.

L'ablution doit être parfaite pour que la prière parvienne à sa perfection.

C'est pourquoi L'ablution est appelée "la clé de la prière."

« Ô les Croyants ! Lorsque vous vous levez pour le Salât (la Prière), lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes et les pieds jusqu'aux chevilles... »

(Sourate 5 ; verset 6)

a) Comment faire ses ablutions ?

Tout d'abord, le musulman doit formuler l'intention de se purifier pour la prière puis il dit : « BISMILLAH ». Puis dans l'ordre et sans interruption :

1. Laver ses mains trois fois jusqu'aux poignets, en faisant bien attention de passer de l'eau entre tous ses doigts.
2. Se rincer la bouche trois fois en secouant l'eau à l'intérieur de la bouche et en se nettoyant les dents avec son index.
3. Se rincer le nez trois fois en introduisant de l'eau dans ses narines avec la main droite puis en la rejetant par expiration avec la main gauche.
4. Laver son visage trois fois du front jusqu'au-dessous du menton en prenant bien soin d'éparpiller l'eau sur toutes les parties du visage.
5. Prendre de l'eau dans la paume de sa main droite et la laisser couler jusqu'au coude en lavant avec la main gauche trois fois.
6. Puis laver son avant-bras gauche de la même façon.
7. Mouiller ses mains puis les passer sur ses cheveux en allant bien du front jusqu'à la nuque. (Aller-retour)

8. Nettoyer ses oreilles de l'intérieur et de l'extérieur une fois. (L'index à l'intérieur, et le pouce à l'extérieur des oreilles).

9. Laver son pied droit jusqu'à la cheville en faisant attention à bien nettoyer entre les orteils.

10. Laver son pied gauche de la même façon.

NB : A la fin des ablutions, on prononce la profession de foi en levant l'index droit :

«Ach-hadou an laa ilaha ila Lah ; wa ach-hadou ana Mouhammada Abdouhou wa Rasoulouhou »

"J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'ALLAH, et que MOUHAMMAD est Son Serviteur et Son Messenger".

Le Messenger de DIEU (SAW) a dit :

« Toutes les fois que l'un de vous fait ses ablutions avec le plus grand soin, puis dit : "J'atteste qu'il n'y a de divinité que ALLAH, n'ayant aucun associé et j'atteste que MOUHAMMAD est Son Esclave et Son Messenger", aussitôt les huit Portes du Paradis lui sont ouvertes et il y entre par celle qu'il veut ».

NB : Les ablutions ont à la fois des bienfaits sur la spiritualité comme sur le physique, et même sur la santé de ceux qui les pratiquent.

Elles présentent de très nombreux avantages, c'est pourquoi il ne faut pas les négliger ou même les bâcler.

* Concernant les mérites des ablutions, on note en premier lieu, l'Agrément d'ALLAH.

Car ALLAH (SWT) a Affirmé (dans la Sourate 2 au verset 222 du Noble CORAN), Aimer ceux qui se repentent et qui se purifient.

* Les ablutions effacent les péchés :

Le Prophète (que la Paix d'Allah et Son Salut soient sur lui) a dit :

« Lorsque le serviteur fait ses ablutions et rince sa bouche, ses péchés sortent de sa bouche.

Lorsqu'il rince son nez, ses péchés sortent de son nez.

Lorsqu'il lave son visage, ses péchés sortent de son visage au point où ils sortent de sous ses cils.

Lorsqu'il lave ses bras ses péchés sortent de ses bras au point où ils sortent de sous les ongles de ses mains.

Lorsqu'il frotte sa tête, ses péchés sortent de sa tête au point où ils sortent de ses oreilles.

Lorsqu'il lave ses pieds, ses péchés sortent de ses pieds au point où ils sortent de sous ses ongles de pied. Tant

et si bien qu'il sort complètement purifié de ses péchés ».

Le Prophète (SAW) a dit aussi :

« Celui qui dort avec ses ablutions, un Ange passe la nuit à ses côtés. Dès qu'il se réveille, l'Ange dit : "Oh Allah Pardonne à Ton serviteur car il a dormi en état de pureté (ablution)". »

* L'accomplissement avec perfection des ablutions permet au Prophète (SAW), de reconnaître les musulmans le Jour du Jugement Dernier.

Les Compagnons ont interrogé le Prophète (SAW) :

" Comment reconnaîtrez-vous ceux de votre nation qui viendront après votre mort ? "

Il a dit : "Ceux qui viennent après moi de ma nation auront, le Jour Dernier, leurs visages et leurs membres reluisants à cause de l'ablution."

b) Les actes annulatifs des ablutions

Il est important de connaître les éléments qui annulent les ablutions pour éviter de se retrouver en état d'impureté par ignorance.

Les éléments qui annulent les ablutions sont les suivants :

- Tout ce qui sort par les deux voies naturelles (urines, sang, selles, gaz...).

- Toute substance impure qui sort du corps en grande quantité. (Le sang par exemple)
- La perte de conscience, après s'être endormi ou autre.
- Toucher directement ses parties intimes sans tissu ou vêtements.
- Manger de la viande de chameau

c) Les différentes sortes d'ablution

L'Islam distingue trois types d'ablutions :

la petite ablution ; la grande ablution et l'ablution sèche. Ces différentes ablutions visent à se mettre dans un état de pureté rituelle.

NB : la petite ablution est celle que nous faisons ordinairement avant les prières.

*** La grande ablution**

Les grandes ablutions sont effectuées à la suite des causes suivantes :

- Après l'éjaculation et ce, quel que soit les circonstances.
- Après toute pénétration, même si elle n'est pas suivie d'une éjaculation.
- Après l'arrêt total des règles ou des lochies pour les femmes.

- Après ou avant de se convertir à l'Islam.
- La mort, on parle alors de bain mortuaire.

En dehors de ces cas, il y a des circonstances où il est recommandé pour le croyant de faire sa grande ablution comme :

- Après avoir effectué un lavage mortuaire.
- Avant la prière du vendredi et celle des deux grandes fêtes.
- Avant de se mettre en état de sacralisation pour le pèlerinage.

Comment faire la grande ablution ?

Il est communément admis d'effectuer la grande ablution de la manière suivante :

- Formuler l'intention (de se purifier) et dire ensuite la **BASMALAH**
- Laver les mains (trois fois) avant de commencer
- Laver les parties intimes avec la main gauche
- Effectuer la petite ablution. (À noter qu'il est possible de reporter le lavage des pieds à la fin du lavage corporel)
- Verser trois fois de l'eau sur la tête en la frottant

- Laver tout le corps (de haut en bas et le côté droit avant le gauche)

Et finir par les pieds si cela n'a pas été fait.

- Réciter la profession de foi à la fin.

*** L'ablution sèche**

Appelée « **TAYAMUM** », l'ablution sèche consiste à effectuer les petites ou les grandes ablutions sans l'utilisation d'eau.

(Voir S4 ; V43)

Elle peut se faire uniquement en cas d'absence d'eau ou de circonstances rendant impossible ou très difficile l'utilisation d'eau.

Comment effectuer l'ablution sèche ?

Le procédé est simple, il suffit de :

- Poser ses mains sur un élément terrestre conservé sous sa forme naturelle (sable, roche, etc.)

- Passer ses mains sur son visage

- Reposer ses mains sur l'élément utilisé précédemment

- Enfin passer ses mains sur ses avant-bras jusqu'aux coudes.

NB : Il n'est pas nécessaire de refaire les ablutions (humide ou sèche) après la grande ablution, car elle les remplace.

* Les ablutions sèches sont permises dans les situations suivantes :

- Lorsqu'on ne peut pas trouver d'eau dans un rayon d'environ 1km.

- Quand on a une raison légitime d'éviter une source d'eau à cause d'un ennemi, ou d'un animal dangereux.

Le risque de ne plus avoir suffisamment d'eau à boire si on s'en sert pour les ablutions.

- S'il n'y a aucun moyen de tirer de l'eau du puits (pas de corde ou de seau).

- Quand l'eau pourrait faire tomber malade.

- Si on n'a pas assez d'argent pour acheter de l'eau.

- Lorsqu'il n'y a pas de signe d'eau, et qu'il n'y a personne à qui demander où trouver de l'eau.

* Les éléments qu'on peut utiliser pour TAYAMUM :

La terre propre ; le sable ; la pierre ; le calcaire ; les pots en terre cuite ; les murs faits de boue, de pierre ou de brique sans peinture ; l'argile ; tout élément avec une couche épaisse de poussière.

*** Éléments à ne pas utiliser pour TAYAMUM :**

Le bois ; le métal ; le verre ; les produits alimentaires ; les éléments qui se changent en cendres, ou qui fondent lorsqu'on les fait brûler.

NB :

- Il est permis au fidèle de prier autant de fois qu'il veut avec un seul TAYAMUM, tant que ce n'est pas annuler.
- Celui qui a fait TAYAMUM peut diriger une prière en groupe.

d) Quelques secrets liés aux ablutions

* Réciter la Sourate Al Kadr au moment des ablutions est très recommandé.

Celui qui le fait devient pur de ses péchés comme s'il venait de naître du ventre de sa mère lorsque prend fin la récitation de cette Sourate.

* Au moment du lavage du visage, réciter la Sourate FATIHA 1 fois.

Cela évitera d'être aveugle durant toute la vie incha ALLAH.

* Au moment du lavage de l'avant-bras droit, réciter la Sourate Al Kadr 1 fois.

Au moment du lavage de l'avant-bras gauche, réciter la Sourate Kouréych 1 fois.

Cela évitera la paralysie des membres supérieurs incha ALLAH.

* Au moment du passage d'eau sur la tête, réciter la Sourate IHLASS 1 fois.

Cela permet d'éviter les maux de tête ; et cela favorise aussi la longévité incha ALLAH.

* Au moment du nettoyage des oreilles, réciter

« ALLAHOUMA SÔLI ALLAA MOUHAMADI WASSÊLIM » 1 fois.

Cela permet d'éviter la surdité, et protège les oreilles contre les envoûtements etc liés aux appels (les sons malveillants).

* Au moment du lavage du pied droit, réciter la Sourate FALAK 1 fois.

Au moment du lavage du pied gauche, réciter la Sourate NANSS 1 fois.

Cela évitera la paralysie des membres inférieurs. Cela aide aussi à éviter la prison incha ALLAH.

Cette pratique favorise également des ouvertures, et la protection contre chéytône (le maudit) et les mauvais esprits.

* Accomplir les ablutions avant de se mettre à table éloigne de la pauvreté.

* Il est conseillé à une femme enceinte d'être en permanence en ablution. Cet état la sécurise ainsi que son bébé dans le ventre.

* Il est aussi recommandé à une femme qui a un bébé d'être en ablution avant d'allaiter son bébé. Ses conséquences sur le bébé sont extraordinaires.

* Pour être protégé contre tous les malheurs.

Pour se débarrasser du stress, et avoir le soulagement et ainsi que la paix du cœur.

Prendre le reste de l'eau des ablutions.

Y réciter « YA SABOUR » 100 fois avant le lever du soleil, et à boire à jeun.

* Quiconque désire maîtriser sa colère : qu'il récite « YA RAOUF » 286 fois dans les restes d'eau des ablutions, et boire à tout moment.

NB : on peut utiliser cette même recette pour maîtriser un enfant turbulent.

Perçue comme acte d'adoration, ou auxiliaire des pratiques religieuses, l'ablution est un acte qui rapproche le croyant de son Seigneur.

Elle l'éloigne du satan et le protège contre les mauvais esprits.

L'ablution, c'est « **NOUR ALAA NOUR** » !

C'est-à-dire « **Lumière sur lumière** » !

C'est pourquoi, il est détestable de faire ses ablutions dans les lieux impures, car son eau émet de la lumière.

Il est aussi déconseillé de bavarder lors des ablutions.

III - COMMENT FAIRE LA PRIERE

1 - La Pratique

- Après avoir fait les ablutions, il faut choisir un endroit propre pour accomplir la prière.

Si l'on n'est pas sûr de la propreté de l'endroit, on peut placer un tapis, une natte ou autres accessoires qui puissent le recouvrir.

- Face à la KIB-LA (LA KAABA à la Mecque)

- Faire le « Ikamant ».

L'ikâman (le fait de se mettre debout) est le deuxième appel à la prière musulmane.

Il se fait juste avant la prière, afin que les fidèles se lèvent et s'alignent pour l'effectuer.

	Arabe	Traduction	Translittération
2 fois	الله اكبر	<i>Allah Est Le Plus Grand</i>	ALLAHOU AKBAR
	اشهد ان لا اله الا الله	<i>J'atteste qu'il n'y a de divinité si ce n'est Allah</i>	ACH-HADOU AN LA ILAHA ILA LAH
	اشهد ان محمد رسول الله	<i>J'atteste que Muhammad est l'envoyé d'Allah.</i>	ACH-HADOU ANNA MOUḤAMADA RASOULOU LAH
1 fois	حي على الصلاة	<i>Venez à la prière</i>	ḤAYA 'ALA ṢALAT
1 fois	حي على الفلاح	<i>Venez à la félicité,</i>	ḤAYA 'ALAL FALAAḤ
2 fois	قد قامت الصلاة	<i>Levez-vous pour la prière.</i>	KAD KAAMATI ṢALAT
2 fois	الله اكبر	<i>Allah est le plus grand.</i>	ALLAHOU AKBAR
1 fois	لا اله الا الله	<i>Nulle divinité si ce n'est Allah</i>	LA ILAHA ILA LAH

- Formuler l'intention d'effectuer la prière
(On peut le faire dans n'importe quelle langue).
- Lever les mains jusqu'aux oreilles, les paumes en avant, en disant « ALLAHOU AKBAR ».
- Réciter si possible l'invocation d'ouverture
« SOUB-HÂNANKA' LAHOUMAN WABI HAM-DIKA
WATABAARAKA IS-MOUKA WA TA-AALAA DJADOUKA WA LAA ILAHA
GUËYROUKA »
- Réciter la FATIHA

LA FATIHA

BISMILAHİ RAHMANI RAHİM

(Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux)

AL-HAMDOU LİLAHI ROBİL AALAMİNE

(Louange à Allah, Seigneur de l'Univers)

ARAHMANİ RAHİM

(Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux)

MANLİKİ YAOMİDİNE

(Maitre du Jour de la Rétribution)

IYAAKA NANHABOUDOÜ **WA**-IYAAKA NANSTAİNE

(C'est Toi que nous adorons, **et** c'est Toi dont nous implorons secours)

IH-DİNAN SIRATAL MOUSTAKİME

(Guide-nous dans le droit chemin)

SIRATA ALAZİNAN ANE-AMETA ALEİHİM

(Le chemin de ceux que Tu as comblé de faveurs)

GUEYRİL MANGUEDOUBİ ALEİHİM WALADÔÔLİNAN.

(Et non pas de ceux qui ont encouru Ta Colère, ni des égarés)

(AAMINE)

- Réciter ensuite une sourate ou une partie du Coran.

EXEMPLES :

LA SOURATE NANSS

(BISMILAHİ RAHMANI RAHİM)

KOUL AHOUNZOU BIRÔBI NANSS

MANLIKI NANSS

ILAHİ NANSS

MI'N-CHARIL-WAS-WAASSIL'HANANSS

ALAZÎ YOUWASS WISSOU FISSOUDOURI NANSS

MINANL DJINANTI WANANSS

LA SOURATE FALAK :

(BISMILAHİ RAHMANI RAHİM)

KOUL AHOUNZOU BIRÔBIL FALAK

MI'N-CHARI MAN-HALAK

WAMI'N-CHARI GAASSIKI'N IZAA-WAKÔB

WAMI'N-CHARI NANFAASSAATI FIL'OUNKÔD

WAMI'N-CHARI HAASSIDI'N IZAA HASSAD.

LA SOURATE IHLASS:

(BISSMILAHİ RAHMÂNI RAHÎM)

KOUL HOUWA LAHOU AHAD

ALLAHOU SÔMAD

LAME YALID WALAM YOÛLAD

WALAM YAKOUN LAHOU

KOUFOUWA'N AHAD

- Faire la g nuflexion (Roukou) en disant :

« ALLAHOU AKBAR »

Se baisser de fa on   ce que le dos et le cou soient droits, et parall les au sol.

Le dos et le cou doivent former un angle de 90 degr s avec les jambes.

R citer   cette position :

« SOUB-H NAN R BIYAL AZ M WABI HAM-DIHI » **3 fois**

(Qui signifie : Gloire et Louange   mon Seigneur Tout Puissant)

- Se relever de la g nuflexion en disant :

« S MI ALLAHOU LI MANE HAMIDAH » **1 fois**

(Qui signifie : ALLAH Entend ceux qui Le Louent)

Dire en suite : « R BANAN WALAA KAL HAMDOUN » **1 fois**

(Qui signifie :   notre Seigneur,   Toi les Louanges)

- Se prosterner en disant : « ALLAHOU AKBAR »

Le front, le nez, la paume des mains, les genoux et les orteils doivent toucher le sol.

R citer   cette position :

« SOUB-H NAN R BIYAL AAL  » **3 fois**

(Qui signifie : Gloire   mon Seigneur Le Tr s Haut)

- Se relever de la prosternation en disant :

« ALLAHOU AKBAR ».

 tant assis, r citer l'invocation suivante :

« R B -GUEFIR-LIY » **1 ou 3 fois**

(Qui signifie : mon Seigneur, Pardonne-moi)

Ou réciter 1 fois la formule complète de l'invocation comme suit :

RÔBÎ-GUEFIR-LIY	(Ô Seigneur ! Pardonne-moi !)
WAR-HAM-NIY	(Accorde-moi Ta Miséricorde)
WA-H DINIY	(Guide-moi)
WA-DJ BOURNIY	(Panse mes blessures)
WA-AAN FINIY	(Assure-moi le salut)
WAR-ZOUK-NIY	(Procure-moi ma subsistance)
WAR-FAANIY	(Et Elève-moi)

- Se prosterner une 2^{ème} fois en disant :

« ALLAHOU AKBAR »

Réciter encore :

« SOUB-HÂNAN RÔBIYAL AALÂ »

3 fois

(Qui signifie : Gloire à mon Seigneur Le Très Haut)

- Se relever de la 2^{ème} prosternation en disant :

« ALLAHOU AKBAR ».

NB : Cela représente ainsi 1^e rakat de prière.

Et on se relève pour faire les mêmes choses selon le nombre de rakats à accomplir.

- Après chaque 2 rakats, s'asseoir pour réciter la Tachahoud en pointant l'index droit, et en le tournant légèrement.

Mais il faut arrêter de tourner l'index lorsqu'on arrive à la dernière phrase (à l'attestation de foi) :

LA TACHAHOUD

التحيات لله، الزاكيات لله، الطيبات الصلوات لله،

السلام عليك أيها النبي ورحمة الله وبركاته

، السلام علينا وعلى عباد الله الصالحين،

أشهد أن لا إله إلا الله،

وحده لا شريك له،

وأشهد أن محمداً عبده ورسوله

« AT-TAHYIÂTOU LILAH
AZ-ZÂKIYÂTOU LILAH
AT-TÔYIBATOU SALAWÂTOU LILAH
ASSALÂMOU ALEYKA
AYOUHÂ NABIYOU
WA RAHMATOU LAHI
WA BARAKAATOUHOU
ASSALÂMOU ALEYNAN
WA ALAA IBAADI LAHI SÔÔLIHINAN
ACH-HADOU AN LAA ILAHA ILA LAH
WA HADAHOU LAA CHÊRÎKA LAHOU
WA ACH-HADOU ANAN MOUHAMADA'N
ABDOUHOU WA RASOULOHOU. »

Signification

« Les salutations bonnes et pures sont à Allah ainsi que les prières. Que la paix soit sur le Prophète ainsi que la Miséricorde d'ALLAH et Sa Bénédiction. Que la paix soit sur nous et sur les pieux serviteurs d'ALLAH. J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'ALLAH, Seul sans associé, et j'atteste que MOUHAMMAD est Son Serviteur et Son Messenger. »

NB :

Chacune des cinq prières est divisée en deux, trois ou quatre unités appelées rakats.

A la fin de chaque prière, tourner le visage vers la droite en disant : « AS-SALAM ALEYKOUM WA-RAḤMATOU LAHI » ;

puis à la gauche, en disant la même chose.

(Qui signifie : « Que la Paix et la Miséricorde d'ALLAH soient sur vous »)

Cette formule est appelée "TASLIM" (la salutation).

2) Le Nom des cinq prières obligatoires et leurs caractéristiques

La prière de l'aube, Salat Soubh, appelée aussi Fajr, composée de deux rakats, est dite à voix haute et se conclue par le salam.

La prière de midi, Salat Zouhr, et celle de l'après-midi, Salat Asr, sont chacune composées de quatre rakats, divisées en deux paires entrecoupées de deux assises, et se terminent par le salam.

La prière du crépuscule, Salat Magrib, est composée de trois rakats séparées par une station assise.

Les deux premières sont récitées à voix haute.
Le dernier à voix basse et se termine par le salam.

Enfin, la prière de la nuit, Salat Ichai, se compose de deux paires de rakats, séparées par une station assise. Là aussi, les deux premières sont récitées à voix haute. Les deux derniers à voix basse et se terminent par le salam.

NB : Il est important de noter que les femmes font toutes leurs prières à voix basse.

- **Soubh** : appelé aussi Fajr, à l'aube, au début du crépuscule. 2 rakâts
- **Zouhr** : à la mi-journée. 4 rakâts
- **Asr** : vers fin d'après-midi. 4 rakâts
- **Magrib** : juste après le coucher du soleil. 3 rakâts
- **Ichai** : prière de la nuit, 1 heure et 1/2 après Maghrib.

Voici un tableau récapitulatif du déroulement de toutes les prières obligatoires :

Prière	Fajr	Zouhr	Asr	Magrib	Ichai
Rakat	2	4	4	3	4
À réciter	- Fatiha + 1 sourate (2fois) - Tachahoud complète	- Fatiha + 1 sourate (2fois) - Tachahoud partielle - Fatiha (2fois) - Tachahoud complète	- Fatiha + 1 sourate (2fois) - Tachahoud partielle - Fatiha (2fois) - Tachahoud complète	- Fatiha + 1 sourate (2fois) - Tachahoud partielle - Fatiha (1fois) - Tachahoud complète	- Fatiha + 1 sourate (2fois) - Tachahoud partielle - Fatiha (2fois) - Tachahoud complète
Volume sonore	Voix haute	Voix basse	Voix basse	Voix haute (pour les deux 1 ^{ère} rakat)	Voix haute (pour les deux 1 ^{ère} rakat)

3) Les prières surérogatoires

Une prière surérogatoire, ou salat Nâfilah, est une prière effectuée par le musulman en plus des cinq prières quotidiennes obligatoires.

Ces prières surérogatoires qu'on appelle aussi «Nawâfil» ou «Rawâtib», accomplies avec les prières obligatoires sont au nombre de 12.

- 2 rakats avant Soubouh
- 4 rakats avant et 2 après le Zouhour
- Aucune raka'at avant et après Asr
- 2 rakats après le Magrib
- 4 rakats après le Ichai

Le Prophète (SAW) a dit :

« Quiconque perpétue l'accomplissement de 12 rakat surérogatoires, ALLAH lui Construera une Maison au Paradis : deux rakats avant le Fajr ; quatre rakats avant et deux rakats après le Zouhour, deux rakats après le Magrib, deux rakats après Ishaï »

- La prière du witr (appelée aussi Al witr) vient clôturer les prières obligatoires de la journée.

Elle est composée d'une seule rakat.

Mais, on peut choisir de faire une seule ou onze rakats.

La prière du witr peut être accomplie après avoir fait Ichai.

Cependant, pour les personnes ayant l'habitude de se lever au dernier tiers de la nuit ou avant la prière du Soubh, elle s'accomplit aussi à ce moment précis.

Son temps prend fin quand vient l'heure d'Al fajr.

On ne peut pas prier 2 witr dans une seule nuit.

Le Prophète (SAW) a dit :

« Que celui qui craint de ne pas pouvoir se réveiller avant l'aube fasse l'unité impaire au début de la nuit. Et que celui qui tient à se réveiller, la fasse à la fin de la nuit.

Certes, la prière faite à la fin de la nuit a des témoins (parmi les Anges), et ce sera mieux. »

NB :

Une des spécificités de cette prière est que parfois, avant de se prosterner, on peut faire de nombreuses invocations en levant ses mains.

On appelle cela « Doua Al qounout ».

a) Importances des prières surérogatoires

Les prières surérogatoires sont des prières non obligatoires, mais qui ont une grande importance dans notre relation avec ALLAH (SWT) ; et qui peuvent peser lourd dans notre balance au **Jour du Jugement**.

- Abou Houréyra (RAA) rapporte que le Prophète (SAW) a dit :
« La première chose sur laquelle sera jugé le serviteur le Jour du Jugement sera sa prière. Si elle était bonne, alors il aura gagné, et si elle était mauvaise, il aura alors perdu. Et lorsque dans ses prières obligatoires il y aura un manque, ALLAH (SWT) Dira à Ses Anges : « Regardez si Mon serviteur a des prières surérogatoires afin de combler le manque de ses prières obligatoires. » Et il en sera de même pour toutes les obligations, comme le jeûne, la zakat, le hadj... » »

Nous savons tous et toutes que nos prières quotidiennes ne sont pas réellement bien accomplies. On manque souvent de concentration, parfois on oublie des rakats, des soujouds etc.

En d'autres termes, effectuer une prière parfaite, du début à la fin, est quasiment impossible.

C'est pourquoi ALLAH, dans toute Sa Bonté et Générosité, nous Permet de nous rattraper à travers les prières surérogatoires.

C'est-à-dire de compenser, en quelque sorte nos manquements.

Il s'agit donc d'un immense bienfait sur nous.

L'une des plus importantes est celle du matin.

Selon Aïcha, (qu'Allah soit satisfait d'elle),

le Prophète (SAW) n'était pas plus attaché à une prière surérogatoire que celle du matin et il dit :

« Les deux rakats facultatives avant la prière du soubouh ont plus de valeur à mes yeux que tout ce bas monde. »

Il est préférable que cette prière soit courte en raison des propos d'Aïcha (RAA), qui rapporte que le Prophète (SAW) les effectuait de façon si courte qu'elle se demandait s'il y avait lu la sourate Al-Fatiha ?

NB :

La prière surérogatoire accomplie au domicile, est meilleure qu'à la mosquée, sauf pour les prières pour lesquelles l'accomplissement en groupe a été légiféré, comme celles du Tarawih pendant le mois de Ramadan.

Le Prophète (SAW) a dit :

“Certes, la meilleure prière de l'individu est celle qu'il accomplit chez lui, sauf la prière obligatoire”.

b) Autres prières surérogatoires

Il y a des prières non obligatoires, liées à différentes situations de la vie quotidienne.

On a entre autres :

- La prière de la salutation de la mosquée (TAHIYATOUL MASJID) :

elle est recommandée lorsqu'on entre dans une mosquée.

- La prière de la matinée (DOUHÂ) :

il s'agit d'une prière qui s'effectue le matin.

Le moment pour l'accomplir s'étend du lever du soleil, à peu près 20 minutes après le lever du soleil, jusqu'à quelques minutes avant le zénith.

Son nombre minimum de rakats est de 2.

Mais il est permis d'en effectuer 2, 4, 6 ou 8 unités.

La prière du Douhâ est une Sounna très recommandée.

Le Messager d'ALLAH (SAW) l'a accompli et à recommander à ses compagnons de l'accomplir.

Le Prophète (SAW) a dit dans un hadith divin :
« ALLAH (SWT) a Dit : "Ô fils de Adam, prie pour Moi quatre unités au début de la journée et Je te Suffirai pour le reste de celle-ci" »

Le Messenger d'Allah (SAW) a dit :
« Chaque personne possède 360 articulations, il doit chaque jours, faire l'aumône pour chaque articulation. ».

Les gens lui ont demandé : «Ô messenger d'ALLAH qui donc est capable de faire cette aumône ? »

Il répondit : « Enterrer le crachat que vous trouvez dans la mosquée est une aumône ; enlever du chemin ce qui peut nuire au passant est une aumône ; sinon accomplir les deux rakats de la matinée suffisent. »

Il a dit dans un autre hadith :

« Chacun de vous est redevable d'une aumône pour chacune de ses articulations chaque matin. Le fait de dire « Gloire à ALLAH » est une aumône, le fait de dire « Louanges à ALLAH » est une aumône, le fait de dire « il n'y a de divinité qu'ALLAH » est une aumône, le fait de dire « ALLAH Est Plus Grand » est une aumône, ordonner le bien est une aumône, interdire le mal est une aumône, mais il suffit de faire 2 unités de prières le matin pour remplacer tout cela ».

Une autre version d'Hadith a dit :

« Chacun de vous, à son réveil le matin, est redevable d'une aumône pour chacun de ses organes qu'il trouve en bonne santé.

Chaque fois qu'on dit "SOUBHANALLAH" (gloire et pureté à ALLAH) c'est une aumône.

Chaque fois qu'on dit "ALHAMDOU LILLAH" (la Louange est à ALLAH), c'est une aumône.

Chaque fois qu'on dit "LA ILAHA ILA LAH" (il n'y a de dieu qu'ALLAH), c'est une aumône.

Chaque fois qu'on dit "ALLAHOU AKBAR" (ALLAH Est Plus Grand), c'est une aumône.

Chaque fois qu'on exhorte à une bonne action, c'est une aumône.

Chaque fois qu'on détourne d'une mauvaise action, c'est une aumône.

De même que deux unités de prière faites au Douha suffisent à s'acquitter de toutes ces aumônes ».

- La prière de **TARAWIH** :

Ce sont les prières du soir, exécutées après celle d'Ichâï, pendant le mois du jeûne de Ramadan, à partir de la veille du premier jour du Mois de Ramadan.

Dans la langue arabe, le mot **Tarawih** est le pluriel du mot **tarwihatun** qui signifie "repos".

Cette prière a été appelée ainsi, parce que ceux qui l'accomplissaient se reposaient entre elles toutes les quatre unités, dues à la longueur de la récitation.

Tarawih se compose d'un nombre pair de rakats, exécutées en séries de deux.

Le nombre de rakats n'est pas fixe, mais est généralement effectué au maximum de 10, 20 ou plus selon les pays.

Mais selon Aïcha l'épouse du Prophète Mohamed (SAW), le Messager d'ALLAH (SAW) avait l'habitude de prier dix rakats pendant la nuit, et observait le Witr avec une rakat.

Le Tarawih peut être aussi long ou court, selon la capacité du croyant à lire le Saint Coran.

Il n'est pas obligatoire, mais recommandé et très méritoire.

Le Prophète (SAW) a dit : « Celui qui accomplit la prière de la nuit durant le Ramadan (tarawih), avec foi et en espérant la récompense d'Allah, alors tous ses péchés antérieurs lui seront pardonnés »

- **Les prières nocturnes (KIYAM LAYL ou TAHAJJUD) :** la prière nocturne désigne une ou un ensemble de prières effectuées après la prière d'Ichâï et avant la prière de Fajr.

La prière accomplie la nuit est l'une des qualités des gens pieux.

Elle aide à se rapprocher d'ALLAH (SWT), et à éviter les péchés.

Elle efface les péchés et éloigne les maladies du corps.

La prière accomplie la nuit est la cause de l'élévation des degrés, et elle est une grande porte parmi les portes du bien.

Quiconque désire l'honneur et l'élévation doit être assidu dans l'accomplissement de la prière pendant la nuit.

Le Prophète (SAW) a dit :

« La meilleure prière après la prière obligatoire est la prière nocturne ».

« L'honneur du croyant réside dans le fait de prier la nuit ».

« Je vais t'indiquer les portes du bien : le jeûne est une protection, l'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu, et la prière de l'homme accomplie au milieu de la nuit ... »

ALLAH (SWT) S'Etonne de celui qui se lève pour prier la nuit, le Messenger d'Allah (SAW) a dit :

« Notre Seigneur (qu'Il Soit Glorifié et Exalté) Est Etonné de deux hommes : un homme qui a quitté son lit, sa couverture et sa femme pour prier, notre Seigneur dit alors : "O Mes anges ! Regardez Mon serviteur, il a quitté son lit, sa couverture et sa femme pour prier par désir de ce qui est auprès de Moi et de ce que Je Possède ...»

« Durant la nuit se trouve une heure pendant laquelle si un homme musulman demande à Allah du bien de ce monde et de l'autre, Allah le lui donnera sans aucun doute, et ceci chaque nuit. »

S'il y a un moment à s'accorder pour accomplir des prières surérogatoires, c'est la nuit et plus précisément le dernier tiers de celle-ci.

« Au dernier tiers de chaque la nuit, Notre Seigneur Descend au ciel le plus bas et dit : "Je Suis Le Roi, Je Suis Le Roi ! Qui Me prie pour que J'Exauce sa prière ? Qui Me demande pour que Je lui Donne ? Qui implore Mon Pardon pour que Je lui Pardonne ? " ; Il Reste ainsi jusqu'à l'apparition de la lumière de l'aube »

Les mérites de la prière nocturne dans le Coran :

La prière nocturne est l'un des moteurs qui renouvellent la foi.

ALLAH Dit à son propos :

« La prière pendant la nuit est plus efficace et plus propice pour la récitation. » (Coran : 73/6)

De la même manière, ALLAH Décrit la prière des croyants en disant :

« Ils dormaient peu la nuit et aux dernières heures de la nuit, ils imploraient le pardon d'ALLAH. »
(Coran : 51/17-18)

Dans le même sens, ALLAH Dit :

« Ils s'arrachent de leur lit pour invoquer leur Seigneur, par crainte et espoir ; et ils font largesse de ce que Nous leur Attribuons. » (Coran : 32/16)

ALLAH Dit :

« Et de la nuit consacre une partie (avant l'aube) pour des Salat surérogatoires : afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire »
(Coran : 17/79)

ALLAH Dit :

« Ils dormaient peu, la nuit, et aux dernières heures de la nuit ils imploraient le Pardon (d'ALLAH) »
(Coran : 51/17)

- La prière des deux fêtes :

La prière des deux fêtes, c'est-à-dire, la fête d'Al-FITR (Ramadan) et la fête d'Al AD-HA (Tabaski), est un acte surérogatoire confirmé du Prophète.

Elle n'est donc pas obligatoire.

Celui qui ne la fait pas n'a pas commis de désobéissance mais a raté une grande récompense.

En effet, le Prophète, Paix et Salutations d'ALLAH sur lui, a ordonné qu'on l'accomplisse.

Il a même ordonné que l'on fasse sortir les femmes, les jeunes et les plus âgées, ainsi que celles qui ont leurs menstrues et qui ne prient pas.

Et tout ceci à cause du grand mérite de cette prière.

D'après le hadith d'Oum Atiyyah, qu'ALLAH Soit Satisfait d'elle, qui stipule que :

"Le Messager d'ALLAH (SAW), nous a ordonné de faire sortir, le jour du Fitr et le jour d'Al Adha: les jeunes filles venant d'atteindre la puberté, les femmes ayant leurs menstrues, et les vierges. Et quant aux femmes ayant leurs menstrues, qu'elles s'éloignent de la prière, mais qu'elles assistent au bien et à l'appel des musulmans"

La prière des deux fêtes est constituée de deux unités, sans appel à la prière, ni ikaamah.

Et sa lecture se fait à voix haute ; avec sept Takbirs pour la première rakat, et six takbirs pour la seconde rakat.

Il est recommandé de la faire en groupe.

Mais il est valable de l'accomplir individuellement.

Quelques règles de la prière des deux fêtes

- Il est détestable de faire des prières surérogatoires avant ou après la prière de l'Aid dans le lieu de son accomplissement, sauf si elle se fait dans la mosquée car il faudra dans ce cas accomplir les deux unités de salutation.
- Il est permis à celui qui rate la prière de l'Aid, ou une partie de la prière, de la rattraper, en priant deux unités avec ses takbirs, ou en complétant ce qu'il a raté, s'il en attrape une partie.
- Il est préférable pour les hommes d'élever la voix durant le takbir, et pour les femmes de le prononcer à voix basse, car il a été ordonnée à la femme de baisser sa voix.

C) Les moments où la prière surérogatoire est interdite
Il y a trois moments où l'Islam interdit de faire les prières surérogatoires :

- Après la prière de l'aube jusqu'à ce que le soleil s'élève un peu au-dessus de l'horizon. (Environ une vingtaine de minutes après le lever du soleil).
- Depuis l'instant où le soleil est exactement au zénith jusqu'à ce qu'il le quitte. C'est un moment court qui précède la prière de Zouhr.
- De la prière du Asr, jusqu'à ce que le soleil se couche.

Il a été rapporté dans un Hadiss, que le Prophète (SAW) a dit :

« Il y a trois moments où le Prophète, Paix et Salutations d'ALLAH sur lui, nous interdisait de prier, ou d'enterrer nos morts : au moment où le soleil monte dans le ciel et est bien apparent, lorsque le soleil est à son zénith puis qu'il commence à redescendre et dès que le soleil est sur le point de se coucher jusqu'à ce qu'il disparaisse. »

« Pas de prière depuis celle d'Al-Fajr (l'aube) jusqu'au lever du soleil et pas de prière après celle d'al-Asr (après-midi) jusqu'à son coucher. »

NB : Autres avis :

Les prières ayant une cause qui leur est propre durant les périodes d'interdiction

Il est possible de prier les prières s'accomplissant pour une cause bien précise, telles que la prière de salutation de la mosquée et la prière sur le mort, durant les moments d'interdiction de la prière.

L'Islam a interdit de faire des prières surérogatoires à ces moments-là, car ils correspondent à des moments pendant lesquels les païens accomplissaient leurs cultes.

On ne prie donc pas durant ces moments sauf pour récupérer des prières obligatoires manquées ou pour faire des surérogations motivées par des circonstances précises, comme la prière dite « de salutation de la mosquée » [taḥiyyatoul-masjid].

NB :

Ceci ne concerne que la prière rituelle surérogatoire. Quant aux formules de louange et de glorification, les zikrs et les invocations, on peut les faire toujours et à tout moment.

4) La prière du retardataire :

Comment rattraper une prière en commun.

Pour rejoindre l'Imam dans la prière, on commence par effectuer obligatoirement le « Tak-biratoul-ihram », debout pour rentrer dans la prière avec lui.

Si l'Imam est en roukou (généflexion) ou en soujoud (prosternatio), on effectuera un Takbir supplémentaire pour le rejoindre.

En revanche, s'il est assis, on s'assiéra directement sans prononcer de Takbir.

- Quand est-ce qu'une rakat est validée ?

Une rakat est validée si on a effectué le roukou avec l'imam.

Si on arrive après le roukou, alors la rakat n'est pas acquise, mais on rejoindra tout de même l'Imam dans la prière à ce moment, sans attendre la prochaine rakat.

Si on rejoint l'imam avant qu'il se relève du roukou, la rakat est valide.

Lorsqu'on descend pour aller en roukou, et que l'Imam est en train de se relever, la rakat sera validée.

En revanche s'il est correctement redressé, alors la rakat ne sera pas validée.

- Comment rattraper les rakats ratées ?

Lorsque l'on arrive en retard et que l'on a raté une ou plusieurs rakats, au moment où l'imam fera le Salam pour sortir de prière, on se lèvera sans faire de Salam pour compléter notre prière.

On rattrape depuis le début ce que l'on a manqué.

On rattrape donc la 1ère rakat en lisant la Fatiha et une Sourate suivant les modalités qui leurs sont dues.

S'il s'agit de la prière du Magrib, par exemple, on récitera à voix haute, et si c'est la prière de Zouhr on récitera à voix basse.

Si on a raté plus d'une rakat, on rattrape les autres de la même manière.

- Lorsque l'Imam fait le salam, doit-on prononcer le takbir en se relevant ou non ?

On se base sur le nombre de rakat validée au moment du Salam pour savoir si on se relève directement sans prononcer de takbir, ou si on se relève en le prononçant :

- si ce nombre est impaire, on ne prononce pas le takbir et on se relève directement après le Salam de l'Imam ;
- si ce nombre est pair, alors, on prononce le takbir en se relevant.

Dans le cas où l'on est entré en prière en ayant raté la dernière rak'ah, on prononcera le takbir en se relevant.

- PRATIQUE

POUR UNE SEULE RAKAT MANQUEE :

On fait le reste de la prière avec l'Imam.

Quand l'Imam prononce le salut final, on se relève sans faire le salut avec les autres, et sans dire « ALLAHOU AKBAR ». On fera la seule rakat manquée composée de : FATIHA et une Sourate (de son choix), on s'assoit pour faire la tacha-houd et le salut final.

POUR DEUX RAKATS MANQUEES :

Après avoir fait le reste de la prière avec l'Imam, on se lève au salut final de l'Imam, cette fois avec la formule « ALLAHOU AKBAR ».

On fera les deux rakats manquées composées chacune de : FATIHA et une Sourate de son choix. On s'assoit, on fait la tacha-houd et le salut final.

NB : Pour la prière de Magrib, après le salut de l'Imam, on se lève sans la formule « ALLAHOU AKBAR » pour faire la première rakat composée de : FATIHA et une Sourate de son choix.

On s'assoit, et on fait la tacha-houd sans le salut.

On se relève cette fois avec la formule « ALLAHOU AKBAR » pour la seconde rakat composée de :

FATIHA et une sourate de son choix.

On s'assoit à nouveau pour la tacha-houd et le salut final.

POUR TROIS RAKATS MANQUEES :

Après le salut final de l'Imam, on se lève sans la formule « ALLAHOU AKBAR » pour une rakat composée de : FATIHA et une sourate de son choix.

On s'assoit, on fait la tacha-houd sans prononcer le salut.

On se relève pour une deuxième rakat composée de : FATIHA et une sourate de son choix. On se relève à nouveau pour la troisième rakat (la dernière) composée uniquement de la FATIHA.

On s'assoit enfin pour la tacha-houd et le salut final.

Prière du retardataire pour la prière du vendredi

Si on rattrape la prière en cours de la première Rakat après l'inclinaison de celle-ci (par exemple), on fait donc, après notre Takbîrat Al-ihram, ce que l'Imam fait sauf le Salam. Quand l'Imam fera le Salam, on remonte sans faire le Salam et on rattrape la Rakat qu'on n'a pas fait avec l'Imam.

Par contre, si on rattrape l'Imam, après l'inclinaison (Roukoû) de la deuxième Rakat, on fait toujours comme il fait (après bien sûr notre Takbîrat Al-ihram et un deuxième takbîr si on le rattrape au soujoûd de cette dernière rakat par exemple).

Et quand il fera le Salam, on remontera sans faire le Salam et on accomplira quatre Rakat (et non pas deux) comme s'il s'agissait de la prière du Zouhr (avec l'intention du Zouhr dans ce cas).

5) La prière du voyageur

Le Coran et la Sunan ont prescrit le raccourcissement, et le regroupement des prières pour le musulman voyageur.

a) Le raccourcissement des prières

Le raccourcissement de la prière par un voyageur est une Sunna fortement recommandée.

ALLAH (SWT) a Dit dans le Saint-Coran :

« Quand vous êtes en voyage, il vous est permis d'écourter la prière ». (S4 ; V101)

Le Prophète (SAW) a dit aussi :

« C'est une faveur que DIEU vous a Accordée, acceptez Sa Faveur ».

Cette pratique concerne seulement les prières de Zouhour, de ASR, et de Ichai.

Les prières de Soubouh, et de Magrib ne sont pas concernées, et ne doivent pas être raccourcies.

Le voyageur renonce à toute prière surérogatoire à part le Fajr et le Witr, qu'il n'est pas bon de négliger.

La distance permettant le raccourcissement des prières est environ 80 km au minimum.

Catégorie de voyageur concernée :

- un voyageur piéton (à pied)
- un voyageur à dos de chameau
- un voyageur en voiture
- un voyageur en avion

NB :

Le marin qui a fixé sa demeure avec sa famille sur un navire, ne doit pas écourter sa prière. Il est considéré comme résident.

Ainsi, les prières de :

- SOUBOUH (2 rakats) : Ne doit pas être touché.
- ZOUHOUR (4 rakats) : Devient 2 rakats
- ASR (4 rakats) : Devient 2 rakats
- MAGRIB (3 rakats) : Ne doit pas être touché
- ICHAÏ (4 rakats) : Devient 2 rakats

NB :

- Les 2 rakats des prières écourtées sont composées de Fatiha et d'une Sourate.
- Lorsque le voyageur prie derrière un Imam résident, la prière du voyageur se transforme en prière du résident. Il doit donc prier normalement.

En revanche, un voyageur qui dirige les gens dans une prière, doit raccourcir sa prière.

Mais les résidents priant derrière lui, doivent se lever pour compléter leur prière, lorsque l'Imam voyageur prononce le salut final.

Toutefois, si l'Imam est voyageur, il doit le signifier à ceux qui prient derrière lui.

Quand est-ce qu'il est autorisé de raccourcir ses prières en voyage ?

Si vous avez l'intention de rester 4 jours ou moins dans l'endroit vers lequel vous avez voyagé alors vous êtes encore considéré comme étant voyageur.

Par conséquent, vous êtes autorisé à raccourcir les prières.

Toutefois, si vous restez plus de 4 jours, alors vous n'êtes plus voyageur mais résident.

b) Le regroupement des prières

Lorsque le voyageur s'arrête à un endroit, au cours du voyage au moment de la prière de Zouhr, il lui est permis de regrouper les prières de Zouhr et de Asr en même temps, en les raccourcissant.

Il en est de même pour les prières de Magrib et de Ichai.

Mais il n'y a pas de raccourcissement sur la prière de Magrib.

NB :

Dès que l'on a accompli la première prière, on se lève pour faire la deuxième prière sans espacement par les invocations, et encore moins par les Naf-las.

Car, les prières surérogatoires cessent en voyage, sauf celle du Fajr et le Witr.

Autres circonstances du regroupement des prières :

- 1 - La pluie
- 2 - La boue sur le chemin dans le noir
- 3 - La perte de connaissance
- 4 - A Arafat (pendant le pèlerinage)
- 5 - A Mouzdalifa (pendant le pèlerinage)

6) Réparations des prières obligatoires

Il y a dans la prière, la possibilité en cas d'oubli ou d'erreur, de réparer le préjudice occasionné au rituel de la prière.

a) Définition

Il s'agit de deux prosternations (appelées « **Soujoud A-Sahwi** »), qui ont pour but de corriger les défauts commis lors de la prière.

Ces deux prosternations sont effectuées avant ou après le Salam final, selon la cause qui les motive.

Les causes sont au nombre de trois :

- l'ajout
- la diminution
- le doute

Il y a deux types de « **Soujoud A-Sahwi** » :

- « **Soujoud Kab-liy** » : qui sont les deux prosternations avant le Salam final, en cas de diminution.
- « **Soujoud Ba-adiy** » : qui sont les deux prosternations après le Salam final, en cas d'ajout ou de doute.

Cette pratique consiste donc à réparer les erreurs dans les prières, pour éviter de les reprendre.

Le Prophète MOUHAMAD (SAW) a dit :
« Réparer une prière incorrecte vaut mieux que la refaire cinquante fois ».

Réparer la prière est meilleur que la reprendre, sauf dans le cas où, le priant est tellement distrait qu'il ne sait plus où il en est.

Alors, dans ce cas, il est préférable pour lui, de reprendre complètement la prière.

b) Différents cas de réparation :

- Lorsqu'on rajoute à la prière, quelque chose qui n'en fait pas partie, on la répare par le « **Soujoud Ba-adiy** ».

C'est-à-dire, faire deux prosternations après le Salam final, et ensuite refaire la Tachahoud et le Salam de nouveau.

- Mais lorsqu'on diminue de la prière, quelque chose qui en fait partie, on la répare par le « **Soujoud Kab-liy** ».

C'est-à-dire, faire deux prosternations (après Tachahoud) avant le Salam, puis refaire la Tachahoud et le Salam final.

- De même, lorsqu'on rajoute, et qu'en même temps l'on diminue quelque chose en la prière, on la répare par le « **Soujoud Kab-liy** ».

C'est-à-dire, faire deux prosternations avant le Salam, puis refaire la Tachahoud et le Salam final.

L'Imam Malik (qu'Allah l'Agréé) a dit :

« Celui qui a lu à voix basse par oubli là où il faut réciter à voix haute, il doit alors se prosterner avant le « Salam » final.

S'il a récité à voix haute là où il faut lire à voix basse, il se prosternera après le « Salam » final. S'il s'agit d'une chose légère concernant la lecture à haute voix ou son inverse, comme réciter environ un verset à haute voix au lieu d'à voix basse, il n'aura pas de prosternation à faire. »

c) Cas pratiques

Erreurs nécessitant Kab-liy :

- 1- Lorsqu'on oublie la récitation d'une sourate
- 2- Lorsqu'on baisse la voix où il faut l'élever
- 3- Lorsqu'on oublie deux « ALLAHOU AKBAR » ou plus.
- 4- Lorsqu'on oublie de s'asseoir après deux rakats

REPARATION : Avant le salut final (le Salam), on doit faire deux prosternations, puis refaire la tacha-houd et faire le Salam final.

Erreurs nécessitant Ba-adiy :

- 1- Parler en pleine prière
- 2- Lorsqu'on élève la voix où il faut la baisser
- 3- Faire le salut final après les deux premières rakats d'une prière de 4 ou de 3 rakats (Zouhour – Asr – Magrib – Ichaï)
- 4- Augmenter une ou deux rakats au nombre normal d'une prière
- 5- Hésiter sur le nombre de rakat fait
- 6- S'asseoir après s'être levé à la suite de deux rakats dans une prière composée de 3 ou de 4 rakats sans la tacha-houd.

REPARATION : Après le salut final (le Salam), on doit faire deux prosternations ; on reprend la tacha-houd, et on refait un autre Salam.

NB :

A la différence du « Soujoud Kab-liy », le « Soujoud Ba-adiy » exige obligatoirement une intention.

7) Les piliers de la prière

Il y a 16 obligations ou FARATAS dans une prière :

1. Intention de faire (ou de payer) telle prière
2. Le 1^{er} «ALLAHOU AKBAR » pour entrer dans la prière, ou pour la commencer
3. Se tenir debout pour dire le 1^{er} «ALLAHOU AKBAR », (à moins d'une paralysie ou d'une maladie qui vous en empêche)
4. Récitation de la FATIHA
5. Position debout pour la récitation

6. Inclinaison du corps, les mains sur les genoux, doigts écartés
7. Se redresser entièrement
8. Prosternation sur le front
9. Se relever et s'asseoir
10. Ne pas se «balancer» lorsqu'on est debout ; lorsqu'on dit « Aamine » à la fin de la FATIHA ; et en gémuflexion
11. Marquer une pause minimale à chaque position
12. Position assise pour la Tachahoud
13. Prononcer le salut final
14. respecter l'ordre des obligations
15. Et pour celui qui prie derrière un imam : Nourrir l'intention de suivre l'imam dans la prière
16. Ne rien faire avant l'Imam

IV - CONCLUSION

La prière est l'acte journalier le plus important pour chaque musulman, et aux Yeux d'ALLAH Le Très Haut. Car, elle est considérée comme le "cœur" de l'islam.

L'importance de la prière est due au fait que, peu importe les actions qu'une personne accomplit au cours de sa vie, l'aspect le plus important est sa relation avec ALLAH (SWT).

Cette relation avec ALLAH le TOUT-UISSANT se manifeste, se met en pratique et s'améliore par le biais de la prière.

Alors si les prières sont faites correctement, les actions de la personne sont habituellement bonnes.

Et si les prières ne sont pas faites correctement ou sont incomplètes, alors le reste de ses actions sera à cette image.

Qu'ALLAH (SWT) nous Facilite Son adoration ;
qu'IL Accepte nos prières ; et qu'IL nous Compte
parmi les bienheureux au Jour du Jugement Dernier.

Fin: Samedi 17 Septembre 2022
El hadj MOHAMED Abdel Razack